

Formation en ligne pour les candidats
à la certification « Itinéraire Culturel du Conseil de l'Europe »
lors du Cycle de certification 2020-2021
9-12 Juin 2020

DATES	<p>1re session : 9 & 10 juin 2020 (en Anglais)</p> <ul style="list-style-type: none"> • 9 Juin : formation • 10 Juin : réunions consultatives <p>2e session : 11 & 12 juin 2020 (en Français)</p> <ul style="list-style-type: none"> • 11 Juin : formation • 12 Juin : réunions consultatives <p>Les candidats sont invités à s'inscrire à l'édition anglaise ou française du webinaire.</p>
FORMAT	Formation en ligne
DURÉE	5h15 (4 heures de formation + 1h15 réunion consultative)

1. INTRODUCTION

En vertu de la résolution [CM Res\(201\)67 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe](#), la certification « Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe » peut être accordée à des projets qui traitent d'un thème conforme aux critères d'éligibilité de la partie I de la résolution, impliquent des actions prioritaires comme indiqué dans la partie II et sont présentés par un seul réseau qui remplit les critères de la partie III.

Chaque année, les réseaux intéressés par la certification « Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe » peuvent déposer une demande auprès du Secrétariat de l'Accord Partiel Élargi sur les Itinéraires culturels (APE). Ces candidatures doivent répondre à une série de questions élaborées par le Secrétariat de l'APE, sur la base des critères définis dans le règlement d'attribution de la certification « Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe » [Res(2013)67].

Les candidatures soumises avant le 31 juillet feront l'objet d'un cycle d'évaluation constitué des étapes suivantes :

- i. Examen préliminaire par le Secrétariat de l'APE afin de vérifier que le dossier d'évaluation est complet.

-
- ii. Examen des dossiers d'évaluation et préparation d'un rapport d'évaluation par un expert indépendant.
 - iii. Examen des rapports d'experts indépendants par le Secrétariat de l'APE, avec le concours de l'Institut Européen des Itinéraires Culturels.
 - iv. Examen des résultats d'évaluation et des recommandations du Secrétariat de l'APE par le Bureau du Conseil de Direction de l'APE.
 - v. Examen des résultats d'évaluation et des recommandations du Bureau par le Conseil de Direction de l'APE.
 - vi. Décision finale relative à l'attribution de la certification « Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe » par le Conseil de Direction de l'APE.

Afin de fournir des informations et une assistance aux projets d'Itinéraires culturels avant le dépôt d'une demande de certification, le Secrétariat de l'Accord Partiel Élargi sur les Itinéraires culturels et l'Institut Européen des Itinéraires Culturels organiseront un séminaire de formation à Luxembourg.

2. OBJECTIFS

Ce séminaire de formation de 2 jours donne un aperçu des principales caractéristiques du Programme des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe, et sert de référence essentielle pour les représentants d'Itinéraires culturels qui souhaitent **demander la certification « Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe » lors du prochain cycle de certification 2020-2021**. Il aborde les aspects relatifs au cycle de certification des Itinéraires culturels, aux critères de certification et à la préparation des demandes de certification.

L'objectif du séminaire est de fournir aux représentants des Itinéraires culturels candidats un exposé exhaustif de la procédure et des exigences de certification, afin de faciliter la préparation de leurs candidatures. Le séminaire de formation comprendra également des réunions bilatérales entre le personnel du Secrétariat de l'APE/IEIC et chaque Itinéraire candidat, afin d'évaluer l'état d'avancement de leurs projets, de fournir des conseils sur les aspects à améliorer avant la soumission d'une demande et de dissiper les éventuels doutes.

3. RÉSULTATS ATTENDUS

À la fin du séminaire, les participants sont supposés :

- Avoir acquis une base théorique sur le Programme des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe et sa méthodologie.
- Avoir acquis une connaissance approfondie du cycle de certification des Itinéraires culturels, des critères de certification et de la valeur ajoutée de la certification « Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe ».
- Avoir appris à préparer et à soumettre une demande de certification « Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe ».

- Être capable d'identifier et de réfléchir aux aspects du réseau à consolider avant de déposer une demande.
- Partager et échanger des expériences avec d'autres participants et formateurs.

4. MÉTHODOLOGIE

Le webinaire sera dispensé par des représentants du Secrétariat de l'Accord Partiel Élargi sur les Itinéraires culturels et de l'Institut Européen des Itinéraires Culturels. Le public sera composé d'un groupe réduit de représentants de projets d'Itinéraires culturels intéressés par une demande de certification en juillet 2020.

Le séminaire sera articulé autour de présentations théoriques complétées par des réunions de recommandations individuelles. Les principes théoriques seront présentés de manière accessible et simple afin d'illustrer la manière dont la méthodologie des Itinéraires culturels est appliquée en pratique. À la fin du séminaire, les participants auront l'occasion de discuter de l'état actuel de la réalisation de leurs projets et de recevoir les recommandations du Secrétariat de l'APE/IEIC en vue de la soumission d'une demande de certification pour le cycle d'évaluation 2020-2021.

5. PROGRAMME PRÉLIMINAIRE

WEBINAIRE – JOUR 1	
MATIN	
09:30-10:30	<p>Module I - Le Programme des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe <i>STEFANO DOMINIONI, Secrétaire Exécutif de l'Accord Partiel Élargi sur les Itinéraires Culturels et Directeur de l'Institut Européen des Itinéraires Culturels</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'évolution du Programme des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe. - Objectifs et philosophie des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe - L'Accord Partiel Élargi sur les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe - L'Institut Européen des Itinéraires Culturels - Agence technique du Programme des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe - Définir les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe - La valeur ajoutée des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe - Le Programme des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe : temps forts et événements <p>Discussion/Questions-Réponses</p>
10:30-11:00	<i>Pause</i>
11:00-12:00	<p>Module II - Les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe : critères de certification et cycle d'évaluation <i>CAROLINA CLARK, Chargée de projet, Institut Européen des Itinéraires Culturels</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - La certification des « Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe » - Critères de certification : Résolution CM/Res(2013)67 - Demande de projet, évaluation, expertise indépendante et certification par le Conseil de l'Europe

	- Cycle de certification des Itinéraires culturels Discussion/Questions-Réponses
APRES-MIDI	
14:30-15:30	Module III - Comment devenir un Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe <i>CAROLINA CLARK, Chargée de projet, Institut Européen des Itinéraires Culturels</i> - Préparation de candidatures à la certification « Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe » - Discussion/Questions-Réponses
15:30-16:00	<i>Pause</i>
16:00-17:00	Module IV - Routes4U - Itinéraires culturels dans la région adriatique et ionienne, dans la région alpine, dans la mer Baltique et dans la région du Danube. <i>CONSTANZE METZGER, Chargée de projet senior, Projet Routes4U, programme joint Conseil de l'Europe - Union Européenne</i> -Itinéraires culturels et stratégies macro-régionales de l'UE (EUSAIR, EUSALP, EUSBSR et EUSDR) -Routes4U : outils et instruments pour les Itinéraires culturels -Les leçons tirées pour les Itinéraires culturels traversant l'Adriatique et la mer Ionienne, les Alpes, la mer Baltique et la région du Danube

WEBINAIRE- JOUR 2

Réunions consultatives individuelles avec chaque candidat itinéraire

- *STEFANO DOMINIONI, Secrétaire Exécutif de l'Accord Partiel Élargi sur les Itinéraires Culturels et Directeur de l'Institut Européen des Itinéraires Culturels*
- *CAROLINA CLARK, Chargée de projet, Institut Européen des Itinéraires Culturels*

Durée: 1h15

Calendrier : A confirmer (entre 8h30 et 18h00)

7. FORMATEURS

- 1- M. STEFANO DOMINIONI, Secrétaire Exécutif de l'Accord Partiel Élargi des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe et Directeur de l'Institut Européen des Itinéraires Culturels
- 2- Mme CONSTANZE METZGER, Chargée de projet senior, Projet Routes4U, programme joint Conseil de l'Europe - Union Européenne
- 3- Mme CAROLINA CLARK, Chargée de Projet, Institut Européen des Itinéraires Culturels

8. INSCRIPTION

L'inscription au séminaire de formation est gratuite. Les participants intéressés peuvent s'inscrire au séminaire de formation en complétant le formulaire d'inscription en ligne :

<https://forms.gle/bpyTsysdqUwfcfst9>

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : VENDREDI 29 MAI 2020

Une fois le formulaire d'inscription soumis, le secrétariat de l'APE / EICR confirmera l'inscription par e-mail.

9. FORMAT

Le webinaire sera organisé via la plateforme BlueJeans (<https://www.bluejeans.com/>). Les participants recevront les instructions pour accéder à la plate-forme par courrier électronique.